

Le parlement veut durcir les conditions d'accès au service civil. L'essentiel de la votation en cinq points

Le service civil contesté dans les urnes



SAMUEL JABERG, SWISSINFO

Votations ► Le parlement souhaite durcir les conditions d'accès au service civil, dans le but de renforcer les effectifs de l'armée. La réforme, prise dans le contexte de la guerre en Ukraine, n'est pas du goût de la gauche, notamment, qui craint la disparition pure et simple de cette institution.

Mi-janvier, une alliance de partis et d'associations ont ainsi déposé un référendum contre le durcissement des conditions d'accès au service civil décidé par les Chambres fédérales en septembre 2025. L'essentiel de la votation du 14 juin en cinq points.

1 Le service civil, c'est pour qui?

Le service civil est un service de remplacement au service militaire. Trois critères doivent être réunis pour une admission en son sein: il faut être apte au service militaire, avoir un conflit de conscience et être disposé à accomplir un service une fois et demie plus long que le service militaire.

Les civilistes sont engagés dans des domaines d'intérêt public. Ils reçoivent, tout comme les militaires, une allocation pour perte de gain pendant leur service. L'an dernier, 50% des jours de service civil ont été effectués dans le domaine social, 18% dans l'instruction publique, près de 15% dans la santé et un peu moins de 10% dans la protection de la nature et de l'environnement.

En 2025, 7211 personnes ont été admises au service civil, ce qui constitue un record. Un tiers des demandes d'admission ont été déposées après l'école de recrues. Le nombre de jours de service accomplis – près de 1,9 million – est également à son plus haut niveau depuis l'introduction du service civil en 1996. Le service civil ne doit pas être confondu avec la protection civile. Cette dernière concerne les personnes inaptes au service militaire mais qui peuvent être affectées à des missions de protection de la population.

2 Que prévoit la loi?

Le parlement souhaite faire baisser le nombre de civilistes de 7200 à 4000 par année, soit une diminution de plus de 40%. Il a pour cela durci la loi fédérale sur le service civil. Tous les civilistes devront à l'avenir effectuer un minimum de 150 jours de service, indépendamment du nombre de jours déjà effectués au service militaire. Ils auront également moins de marge de manœuvre dans la planification de leur engagement. L'obligation d'effectuer un service une fois et demie plus long qu'un service



Un employé du secteur de la santé, effectuant ici son service civil alternatif, travaille dans le domaine de la kinésithérapie. KEYSTONE

militaire standard sera étendue aux officiers et aux sous-officiers.

Parmi les six mesures destinées à faire baisser l'attractivité du service civil figure également l'introduction d'une forme de «cours de répétition» pour civilistes, qui devrait être accompli tous les ans dès l'année suivant l'admission, afin d'aligner les obligations im-

Le parlement souhaite faire baisser le nombre de civilistes de 7200 à 4000 par année

posées aux civilistes sur celles des militaires. Les militaires n'ayant plus de jours de service à accomplir ne pourront quant à eux plus rejoindre le service civil. Le but est d'éviter qu'ils puissent se soustraire facilement au tir obligatoire. Enfin, la nouvelle loi prévoit une interdiction des affectations nécessitant des études de médecine humaine, dentaire ou vétérinaire,

afin de rendre l'armée plus attractive que le service civil pour les médecins.

3 Quels arguments pour le durcissement?

Le Conseil fédéral et la majorité du parlement sont d'avis que le nombre élevé d'admissions au service civil est problématique, en particulier lorsqu'il concerne des militaires ayant terminé

l'école de recrues, des spécialistes ou des cadres de l'armée (voir ci-dessous).

Selon un rapport du Département fédéral de la défense publié en 2024, 11 000 recrues quittent chaque année les troupes avant la fin de leur obligation de servir. De plus en plus optent pour un service civil, alors que le nombre de départs pour raisons médicales reste stable.

Lors des débats au parlement, le conseiller fédéral UDC Guy Parmelin a estimé que le service civil était «devenu un phénomène de masse problématique, contrairement à l'objectif initial». Il a rappelé que le service civil devrait rester une solution «à caractère exceptionnel» pour les personnes ayant un conflit de conscience. Les mesures proposées visent à limiter ces départs et à préserver les effectifs militaires, dans un contexte géopolitique tendu, marqué par la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui fait rage depuis quatre ans aux portes de l'Europe.

4 Et ceux qui s'y opposent?

Les référendaires estiment que le service civil joue un rôle essentiel dans la société. Les civilistes effectuent leur service dans les domaines où la pénurie de personnel est la plus aiguë. En cas de baisse de 40% des effectifs, ces prestations ne seront tout simplement pas remplacées, avertissent-ils.

Contrairement aux partisans de la réforme, ils estiment que l'armée ne profitera pas de ces durcissements. Les soldats qui ne souhaitent pas effectuer l'armée auront toujours la possibilité de se faire réformer médicalement. D'ailleurs, soulignent-ils, l'armée est loin de manquer de soldats: selon la loi, l'armée doit être dotée de 100 000 militaires, avec un seuil maximal établi à 140 000. Or les effectifs dépassent actuellement de 5% cette limite.

Enfin, l'alliance à l'origine du référendum dénonce une «tactique du salami». Elle craint que le durcissement des conditions d'accès n'ait pour effet «de vider le service civil de sa substance» et conduise in fine à sa suppression pure et simple.

5 Quelles sont les étapes à venir?

Quelle que soit son issue, cette votation ne sera certainement pas la dernière sur ce sujet. Le Conseil fédéral planche actuellement sur une réintroduction de l'examen de conscience, aboli en 2009 à la suite d'un postulat adopté au Conseil national. Le gouvernement souhaite également introduire une journée d'information obligatoire sur l'armée pour les femmes. En juin 2025, le Conseil national a de son côté approuvé une motion qui entend fusionner la protection et le service civil pour former une nouvelle entité baptisée «protection contre les catastrophes». Si le Conseil des Etats venait à soutenir ce projet, il est probable que la gauche saisisse une nouvelle fois l'arme du référendum contre ce qu'elle qualifie de démantèlement du service civil. I

Il doit être «une exception»

Un comité bourgeois défend un service civil exceptionnel. Il doit à nouveau être accessible uniquement aux personnes confrontées à de réels conflits de conscience.

Un comité interpartis a défendu hier une révision qui «corrige les dérives de ces dernières années». La nouvelle loi sur le service civil vise à appliquer de manière cohérente le principe constitutionnel selon lequel il n'y a pas de liberté de choix entre le service militaire et la protection civile (PC) d'une part, et le service civil d'autre part, selon le comité.

Le service civil doit cesser d'être «une alternative équivalente ou même plus attrayante au service militaire ou à la PC». La révision mettra fin à un «passe-

droit accordé aux opportunistes», a avancé Jonas Lüthy, président des Jeunes PLR. Et le conseiller national Michael Götte (udc, SG) de renchérir: «Le service obligatoire ne doit pas être un menu à la carte.» Il doit à nouveau être accessible uniquement aux personnes confrontées à de réels conflits de conscience.

La situation géopolitique s'est fondamentalement détériorée, rappellent Le Centre, l'UDC, l'Association des sociétés militaires (ASM) et la Société suisse des officiers (SSO). Pour la Suisse, il est donc essentiel d'avoir une capacité de défense crédible et une protection civile robuste. La protection de la population est également impactée par ces départs vers le service civil. Les effectifs ne cessent de

diminuer et sont nettement inférieurs à l'effectif théorique de 72 000 personnes. Début 2025, la PC ne comptait plus que 57 000 membres, et la tendance est à la baisse.

Par ailleurs, de nombreux cadres de l'armée sont attirés par cette alternative. Entre 2019 et 2022 ont été concernés 1400 cadres et de nombreux spécialistes, comme les chauffeurs, les cuisiniers ou le personnel médical. Selon le Conseil fédéral, le coût des départs après l'école de recrues est estimé à près de 70 millions de francs provenant des impôts, souligne le comité. Mais c'est également une perte de savoir-faire, a rappelé Michele Moor, président de la SSO. Les compétences acquises durant des années ne peuvent pas être utilisées dans le civil. **ATS**